



Le rôle des Nations Unies – dissuasion et prévention

PRAMILA PATTEN

REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES CHARGÉE DE LA QUESTION DES VIOLENCES SEXUELLES COMMISES EN PÉRIODE DE CONFLIT, CONSEILLÈRE HONORAIRE DE STAND SPEAK RISE UP!

Le dernier forum 'Stand, Speak, Rise Up!' a mis en lumière les multiples conséquences engendrées par les violences sexuelles dans les conflits. Ces violences entraînent des conséquences non seulement physiques, mais aussi mentales ou encore sociétales dues à la stigmatisation des victimes. Leur impact ne se limite pas aux victimes directes, mais affecte également leur entourage. C'est ainsi l'arme la moins chère et la plus efficace pour briser à la fois un individu et sa communauté entière, alimentant les conflits et nuisant gravement aux perspectives d'une paix durable. C'est pourquoi ces violences sont si particulières et si répandues.

Pourtant, le dernier rapport du Secrétaire Général pour l'année 2021, démontre que la violence sexuelle continue d'être utilisée comme tactique de guerre, moyen de torture, tactique terroriste et répression politique à l'encontre des civils.

Les causes profondes de la violence sexuelle liée aux conflits, notamment la militarisation et la prolifération des armes, l'impunité, l'effondrement des institutions, les inégalités structurelles fondées sur le genre et les normes sociales néfastes, ont été exacerbées ces dernières années par une confluence de crises humanitaires, sanitaires, politiques, et sécuritaires, avec pour résultats, une généralisation et systématisation de la violence sexuelle liée aux conflits. **L'Histoire nous a appris le danger de minimiser la violence sexuelle en temps de conflit au titre de simples « actes aléatoires de quelques soldats indisciplinés », ou de supposer qu'il s'agisse d'une « conséquence inévitable de la guerre ».**

L'adoption en 2009 de la résolution 1808 du Conseil de Sécurité a transformé l'approche des violences sexuelles dans les conflits à l'échelle internationale en ouvrant la porte à une série de résolutions solides fournissant un ensemble d'outils diplomatiques et politiques. Ce cadre juridique international et cette nouvelle conception ont établi un changement radical en reconnaissant la violence sexuelle en temps de conflits comme une menace à part entière pour la sécurité collective et un obstacle au rétablissement de la paix. **Elle peut désormais constituer un crime de guerre, un crime contre l'humanité et/ou un acte constitutif de génocide.** Ce type de crime ne peut donc plus être considéré comme un simple « dommage collatéral », mais doit être retranscrit et comptabilisé dans les archives, traité dans les processus de justice transitionnelle et exclu du champ d'application des dispositions d'amnistie.

La résolution 2467 adoptée en 2019 a marqué un nouveau tournant en formulant explicitement et en articulant l'approche axée sur les rescapés pour ce qui est de prévenir et de combattre les violences sexuelles dans des situations de conflit et d'après conflit. Celle-ci souligne la responsabilité qui incombe aux États et à la communauté internationale d'apporter les soins nécessaires aux survivant.e.s de ces crimes odieux, y compris les soins essentiels de santé reproductive.

« *Nous devons convertir une culture séculaire d'impunité en une culture de responsabilité* »

Celle-ci appelle également à une réponse multidimensionnelle et une compréhension plus globale des concepts de justice et de responsabilité, comprenant notamment la fourniture de réparations aux survivant.e.s, ainsi qu'un soutien financier pour leur permettre de reconstruire leur vie, de soutenir leurs familles, et de prévenir les nombreux abandons d'enfants issus des viols. Tout ceci représente le cœur de l'approche axée sur les survivant.e.s.

Une question me paraît cependant essentielle : que signifient actuellement ce cadre juridique et les dix résolutions 'Femmes, Paix et Sécurité' - dont cinq portent directement sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits - pour une femme en Ukraine, en Afghanistan, au Myanmar ou au Tigré ?

Ma vision de ce mandat depuis mon entrée en fonction en 2017 a toujours été de prioriser les rencontres avec les survivant.e.s et les communautés à risque afin que leurs voix soient entendues plus fort et plus urgemment que jamais. Ma mission est de construire des ponts entre leurs besoins et les instances décisionnaires, entre les acteurs de terrains et les dirigeants politiques de

la scène internationale. Ma soif de paix et de justice guide mes actions pour rendre la parole aux victimes, comprendre leurs besoins, et leur garantir une réponse adaptée.

L'expérience vécue par les survivant.e.s et leurs communautés doit ainsi toujours guider notre recherche de solution au niveau mondial. Dans toutes les zones de conflit dans lesquelles j'ai voyagé, j'ai pu constater que les survivant.e.s ne représentent pas un groupe homogène et que leurs profils, et donc leurs besoins, varient. Les femmes sont généralement affectées de manière disproportionnée par les conflits. Les enfants sont de plus en plus ciblés de manière à détruire l'avenir des communautés. Les hommes et les garçons subissent des violences sexuelles notamment en détention ou dans le cadre d'interrogatoires. Les membres de la communauté LGBT sont pris pour cible du fait de leur orientation sexuelle et leur identité de genre. Les défenseurs des droits humains et des droits des femmes subissent des représailles pour les positions qu'ils défendent. Les victimes sont souvent issues de populations marginalisées sur le plan socioéconomique, vivant notamment dans des zones rurales et reculées où l'autorité de l'État est faible, et sont souvent prises pour cible en raison de leur identité ethnique, religieuse ou de genre, réelle ou supposée. Les services et les interventions doivent donc être suffisamment flexibles pour pouvoir s'adapter aux situations de chacune et chacun.

Dans ce cadre, **le cas des enfants nés de viol est un sujet particulièrement préoccupant**, qui nécessite des réponses à la fois immédiates et à long terme. Ces enfants sont souvent perçus comme affiliés aux parties impliquées dans le conflit, provoquant la stigmatisation et, dans certains cas, l'infanticide, l'abandon ou d'autres agressions. Cette perception brise le tissu social de la communauté, rendant la situation de ces enfants extrêmement vulnérable au recrutement et à la radicalisation.

Lors de diverses visites de terrain dans des camps de personnes déplacées, que ce soit à Maiduguri, à Goma, au Darfour ou au Soudan du Sud, **j'ai pu constater à quel point le sort de ces enfants est inextricablement lié à celui de leurs mères.** En Irak, j'ai visité des refuges surchargés d'enfants abandonnés, et j'ai écouté la douleur de ces mères qui n'avaient d'autre choix que l'abandon. Les autorités et la société dans son ensemble continuent d'ailleurs à lutter contre l'héritage traumatique des crimes perpétrés par Daech entre 2014 et 2017, avec une tendance alarmante à l'augmentation des suicides au sein de la communauté Yézidie, notamment parmi les survivant(e)s de violences sexuelles. En Bosnie-Herzégovine, j'ai rencontré des adultes nés de viol et j'ai réalisé l'ampleur de la souffrance liée à la stigmatisation et à la discrimination de leurs mères.

Sans reconnaissance des violations initiales, nous retrouvons une transmission du préjudice et du déni de la dignité individuelle et des droits humains à travers les générations. Ces tendances soulignent le besoin urgent de poursuivre les recherches dans ce domaine en se basant sur des données concrètes pour des réponses adaptées.

Je me réjouis donc que mes initiatives de plaidoyer sur ce sujet aient pu éclairer l'élaboration de la résolution 2467, en reconnaissant que les enfants nés de violences sexuelles ont des droits non seulement liés, mais aussi distincts de ceux de leur mère. La résolution a par ailleurs mandaté la rédaction d'un Rapport spécial sur ce sujet, qui a été préparé par mon bureau, en consultation avec tous les partenaires pertinents du système des Nations Unies. Publié en janvier, ce Rapport spécial du Secrétaire général sur les femmes et filles tombées enceintes à la suite de violences sexuelles commises en période de conflit et enfants nés d'un acte de violence sexuelle commis en période de conflit a été l'occasion d'examiner et de consolider les connaissances et l'expérience des Nations Unies à ce jour.

L'approche axée sur les survivant.e.s constitue ainsi le seul moyen de répondre efficacement aux violences sexuelles dans les conflits à travers une réponse holistique qui prenne en compte l'ensemble des besoins des victimes et de leur entourage, que ce soit en termes de soins, de justice, de protection, de reconnaissance et de réparation, en mettant les survivant.e.s au cœur des programmes qui leur sont destinés, quels que soient leurs profils. Cette approche leur permet d'être reconnu.e.s dignement en tant qu'individu unique, de ressentir que leurs droits sont respectés, et d'avoir la capacité de prendre des décisions éclairées sur leur avenir. Nous leur offrons une plateforme pour diffuser leur histoire.

Pourtant, ce nouveau paradigme et consensus politique est mis à l'épreuve par la multiplicité des conflits, notamment le conflit en Ukraine, et par l'épidémie de coups d'État et de prises de contrôle militaires qui s'intensifient, de l'Afghanistan à la Guinée, du Myanmar au Mali, et ailleurs.

La réalité, aussi inacceptable soit-elle, est qu'il est encore largement « gratuit » de violer une femme, un enfant ou un homme dans les conflits armés à travers le monde. Pour inverser cette tendance, nous devons augmenter le « coût » et les conséquences pour ceux qui commettent, ordonnent ou tolèrent la violence sexuelle dans les conflits. Nous devons convertir une culture séculaire d'impunité en une culture de responsabilité, en donnant la priorité à la dissuasion et à la prévention à travers la justice et la poursuite des crimes.

Ma méthodologie opérationnelle consiste à garantir des engagements avec les autorités nationales des pays touchés pour prévenir et combattre la violence sexuelle, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. L'objectif est d'ancrer ces engagements au plus haut niveau par le biais de Communiqués conjoints et de Cadres de coopération, mis en œuvre à travers des plans d'action spécifiques.

Ce processus est en cours dans le cadre de notre coopération avec le gouvernement ukrainien. Ne pouvant en effet ignorer les nombreux rapports faisant état d'allégations de recours à la violence sexuelle par toutes les parties au conflit, et à la demande des autorités ukrainiennes, je me suis rendu sur place au mois de mai dernier.

Alors que l'ONU s'efforce toujours de corroborer bon nombre des allégations de violence sexuelle, j'insiste sur le fait que nous n'avons pas besoin d'attendre les conclusions de ces investigations pour initier une réponse humanitaire renforcée et mettre en place un cadre de prévention et de réponse aux violences sexuelles. **Les images poignantes et les témoignages entendus dans le monde entier, notamment de viol sous la menace d'une arme et devant des membres de la famille, sont des appels à l'action.**

Au cours de ma mission sur place, j'ai signé avec le gouvernement ukrainien un Cadre de coopération au nom des Nations Unies, négocié en quelques semaines seulement, qui représente l'un des documents les plus accomplis de ce type à ce jour. Mon équipe et moi-même soutenons à l'heure actuelle les efforts des autorités et de la société civile ukrainienne pour le développement du plan d'action de mise en œuvre de ce Cadre de coopération qui s'articulera autour de cinq priorités : Accès aux services pour les victimes ; renforcement de l'État de droit ; réforme du secteur de la défense et sécurité ; inclusion des violences sexuelles dans les accords de paix ; et la réponse à la problématique de la traite d'êtres humains à des fins sexuelles.

Si le processus suivi, les efforts déployés et les moyens mis en œuvre pour l'Ukraine et les victimes du conflit sont des signes encourageants de la prise de conscience concernant le fléau des violences sexuelles dans les conflits, nous ne pouvons oublier que d'autres crises continuent de s'aggraver ailleurs dans le monde, que ce soit en Afghanistan, en République Centrafricaine, en Libye, au Myanmar et ailleurs. Nous devons rassurer les populations à risque sur le fait qu'elles ne sont pas oubliées et faire en sorte que le droit international ne soit pas une vaine promesse. S'attaquer aux causes profondes de cette violence nécessite un investissement soutenu de ressources et une détermination politique inébranlable afin de mettre fin à ces horreurs.

La meilleure forme de protection est la prévention. Elle est à la fois le moteur et la clé de cet agenda pour éviter de réagir perpétuellement aux conséquences des violences sexuelles en l'absence d'une diplomatie préventive. Selon les mots d'une militante ukrainienne de la société civile rencontrée pendant ma mission : « Nous devons faire tout ce qui nous est possible, mais surtout, tout ce qui nous est impossible pour mettre fin aux abus et aux atrocités ». Son témoignage nous rappelle qu'on ne peut se contenter de faire ce qui est commode, mais de faire ce qui est nécessaire et juste.

Dans cet effort, j'ai conduit cette année une initiative à l'échelle du système des Nations Unies par le biais du réseau UN Action, pour élaborer un Cadre de prévention des violences sexuelles dans les conflits au niveau global. Celui-ci s'articule autour d'une approche en deux volets qui vise à la fois à prévenir la violence sexuelle en premier lieu et à atténuer les préjudices secondaires pour les personnes et les communautés affectées lorsque la violence est commise.

Les deux bras armés de mon Mandat travaillent en ce sens. D'une part, l'Équipe d'experts des Nations Unies sur l'État de droit et la violence sexuelle dans les conflits

travaille au renforcement des capacités des institutions judiciaires nationales.

Nous avons, entre autres, développé un 'Modèle de dispositions législatives types et des orientations sur les enquêtes et les poursuites en cas de violence sexuelle liée aux conflits' pour guider les États dans le processus de renforcement des législations nationales et d'intégration des standards internationaux en la matière.

D'autre part, le réseau UN Action que je préside et qui regroupe 23 entités du système des Nations Unies, travaille pour améliorer la coordination, amplifier la programmation et le plaidoyer, et soutenir les efforts nationaux pour prévenir la violence sexuelle et répondre efficacement aux besoins des survivant.e.s.

Ainsi, la prémisse centrale de mon Mandat consiste en la nécessité de favoriser un environnement protecteur qui inhibe la violence sexuelle en premier lieu, et permet un signalement et une réponse en toute sécurité dans le cas où elle se produit.

Malheureusement, dans de nombreux contextes, la misogynie, la militarisation, l'impunité et l'autoritarisme empêchent de suivre cette route et alimentent les flammes des conflits. La violence sexuelle continue d'entraver les activités de subsistance des femmes, dans un contexte de chocs économiques et de pauvreté. Ces tendances se sont amplifiées à un moment où la crise sanitaire mondiale causée par la pandémie de coronavirus (COVID-19) a limité l'accès humanitaire et détourné des ressources habituellement destinées aux services vitaux de lutte contre la violence de genre, ce qui a profondément touché les personnes rescapées, en particulier les femmes et les filles déplacées.

En conclusion, si les civils continuent de souffrir des violences sexuelles dans les conflits, ce n'est pas par manque de normes et d'institutions internationales pour les protéger, mais plutôt par manque de respect des normes existantes, ainsi que de soutien politique et financier. Le respect des normes et obligations existantes est la forme la plus efficace de prévention. Il est désormais nécessaire de mettre en œuvre les engagements, et de passer des résolutions aux résultats. Pour ces raisons mon Mandat continue d'exister. **L'indignation n'est pas suffisante, et l'inaction n'est pas une option.**